




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-498**

Séance publique du

10 novembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161110- lmc199188-DE-1-1
Date de signature : 14/11/2016
Date de réception : lundi 14 novembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE PORTEUR D'EAU POUR LE COMITE COMMUNAL FEUX
DE FORETS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.**

Le 10 novembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/11/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Eric CHEVALIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Madame Liliane PIERRON, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI.
Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2016

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. TAULAN Francis

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE PORTEUR D'EAU POUR LE COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Fort de 120 bénévoles du service public en 2016, le Comité communal feu de forêts œuvre pendant toute la période de risque feux de forêts en prévention, ou en appui aux services de secours sur quatre secteurs de massifs forestiers de la Commune.

Des moyens adaptés à ces missions doivent être fournis par la Ville. A cet effet, un renouvellement progressif sur plusieurs années du parc automobile dédié à l'action du Comité, aujourd'hui vieillissant, est nécessaire.

La Ville sollicite une aide exceptionnelle auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau en 2017, contribuant ainsi à l'amélioration de la prévention des feux naissants lors des prochaines saisons de feux. Le coût de ce véhicule est estimé à 60 000 € HT.

Le plan de financement est joint au présent rapport.

En fonction de ces éléments, je vous demande Mes chers Collègues de bien vouloir :

- **SOLLICITER** une aide exceptionnelle auprès du Conseil Départemental d'un montant de 18 000 € HT

- **SOLLICITER** une aide exceptionnelle de l'État dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 30 000 € HT

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué au Comité Communal feux de forêts à accomplir toutes les formalités et à signer tous documents relatifs à ces demandes de subvention

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix- Municipale à faire recette des sommes **correspondantes**

- **DIRE** que la dépense sera prévue au budget 2017 :

-en dépenses au 90820 2182 programme 1311 (astre 1838) acquisition de véhicules

-en recettes au 90820 1313 programme 1311 pour la subvention départementale et 90820 1311 programme 1311 pour la subvention de l'État.

DL.2016-498 - ACQUISITION D'UN VEHICULE PORTEUR D'EAU POUR LE COMITE
COMMUNAL FEUX DE FORETS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION
DIRECTION RESSOURCES ET
EXECUTION BUDGETAIRE**
Service Financement et relations financières
auprès des partenaires institutionnels
MHA/MJB N°

OBJET : ACQUISITION VEHICULE COMITE FEUX ET FORETS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
FINANCEMENT	Cout total opération HT	% dépenses subventionables	TAUX (%)
Conseil Départemental - Aide exceptionnelle	60 000,00	18 000,00	30%
Réserve parlementaire		30 000,00	50%
Participation Communale		12 000,00	20%
TOTAL FINANCEMENT		60 000,00	100,00%

Fait à Aix-en-Provence, le
Le 1er Adjoint, Délégué aux Finances et au Budget,